

ÉPISODE

DES

GUERRES DE RELIGION EN CHALOSSE

INCENDIE DU MONASTÈRE DE DIVIELLE

(D'après un document inédit)

Par M. François ABBADIE.

On sait généralement que l'abbaye des Prémontrés de Divielle fut réduite en cendres lors des luttes religieuses de la dernière moitié du xvi^e siècle. Mais quelles furent les circonstances de cet événement et sa date exacte ? C'est ce que la tradition a négligé de nous apprendre. Nous devons à des recherches récentes qu'une haute initiative nous a porté à entreprendre et que nous avons à cœur de continuer (1), la découverte d'un document authentique à l'aide duquel il nous est permis de dégager des obscurités qui l'enveloppaient, cet épisode si intéressant de notre histoire locale, d'en fixer la date et d'en nommer les acteurs.

Dompnier de Sauviac, dont le souvenir reste cher à tous ceux qu'intéressent les annales de ce pays, assigne au fait qui nous occupe, l'année 1572 qui fut celle de la Saint-Barthélemy. C'est là une conjecture erronée. Nous en avons la certitude aujourd'hui : Divielle fut la dernière étape des compagnies huguenotes qui, parties au mois d'août 1569 du comté de Foix, ensanglantèrent le Comminge, la Bigorre, le Béarn ; et le destructeur de l'antique abbaye, au dire de contemporains dont nous allons citer le témoignage, fut le farouche Montgommery lui-même.

(1) Circulaire de M. le Garde des Sceaux Dufaure, relative au recolement des vieilles archives des tribunaux

Lorsque les malheureux moines de Divielle vinrent redemander asile au monastère d'où l'incendie les avait chassés, la vue de ses ruines encore fumantes, les consterna sans doute, mais bien plus encore la perte d'une foule de papiers précieux que l'irruption soudaine du fléau ne leur avait pas laissé le temps d'emporter. Outre la charte de fondation, un grand nombre de titres constitutifs de la propriété et des privilèges de la communauté avaient été anéantis. Aucun intéressé, il est vrai, n'eût la déloyauté de s'en prévaloir, et le couvent rentra dans la paisible possession de ses prérogatives seigneuriales sans que personne songeât à les lui contester. Néanmoins, la prévision des difficultés qui pourraient surgir dans la suite, alarma Bertrand de Baylenx, abbé en 1642, et il sollicita du parlement de Bordeaux une enquête dans le but d'établir la perte des titres qui justifiaient de la nobilité de l'abbaye. Le 14 mars 1642, Jean de Mesplet, Conseiller au présidial de Dax, se transportait en vertu d'une délégation spéciale de la Cour, dans la paroisse de Préchacq, et recueillait de la bouche même des derniers survivants d'une époque déjà lointaine alors, le récit de l'événement mémorable qui avait ému leurs jeunes ans. Six vieillards pris parmi les plus âgés de la contrée, furent entendus sous la foi du serment. L'un d'entr'eux, Etienne de la Pierre comptait un siècle d'existence.

Bertrand de Baylenx avait été bien inspiré ; car, lorsque dans les premières années du règne de Louis XVI, la Cour de l'élection des Lannes procéda à la vérification des biens nobles, c'est en vertu de l'enquête de 1642 que le prieur et syndic de la communauté, Jean Lacassaigne, fut maintenu « dans la nobilité des fonds du monastère et autres en dépendant. » Le jugement porte qu'à défaut de titres, l'acte qui en constate la perte « sera enregistré ez-registres du greffe. » C'est cette transcription ordonnée par justice, et qui présente tous les caractères d'authenticité d'une *minute*, que nous avons eu l'heureuse fortune de retrouver. Il nous restait une tâche ; celle de renouer le drame à peu près ignoré de Divielle, à l'ensemble des faits historiques contemporains, de le placer pour ainsi dire dans son cadre, et d'établir avec autant de précision que possible sa date restée incertaine dans l'esprit des témoins. L'enquête nous fournit à cet égard une indication décisive, en signalant pour chefs des bandes incendiaires ; Montgomery et le vicomte Paulin, l'un de ses lieutenants.

Nous l'avons déjà dit, c'était en 1569. Les agitations religieuses du Béarn, gouverné par la turbulente Jeanne d'Albret, avaient fini par mettre en péril, en même temps que l'unité catholique, la sécurité du trône de France. A plusieurs reprises, elles avaient provoqué l'intervention de nos

rois qui ne cherchaient d'ailleurs qu'un prétexte pour s'emparer d'une province ardemment convoitée. Un acte d'éclatante hostilité vint combler la mesure. Jeanne n'ayant pas craint de s'établir avec son fils en plein quartier général de l'armée calviniste de la Rochelle, sous le commandement de Condé et de Coligny, Charles IX releva vigoureusement ce défi, et profitant de l'absence de sa cousine, donna l'ordre à Terride de prendre possession du château de Pau avec le titre de lieutenant général.

C'en était fait de l'indépendance du Béarn et de l'avenir de la Réforme. En ce pressant danger, Jeanne d'Albret convia à la défense de sa cause ses plus dévoués gentilshommes du pays de Foix. Les vicomtes Paulin, de Boniguel, de Caumont, de Montamat volent aux armes. Elle leur envoie pour chef le comte de Montgomery. Semblable à un génie destructeur, le terrible huguenot brandissant la torche et l'épée, côtoie à travers tous les sentiers la lisière boisée des montagnes et fond soudainement sur Terride, qui déguerpit à son approche, de Navarrenx, pour se réfugier dans Orthez.

Montluc demeura comme stupéfait de cette marche folle dont les fastes de la guerre n'avaient pas encore offert d'exemple. « Je ne fus jamais en ma vie, dit-il, si surpris de chose qui me soit venue devant. » Parti lui-même de l'Agenais en toute hâte, il suivit à travers l'Armagnac un chemin parallèle à celui de Montgomery, et vint s'établir à Aire d'abord, puis à St-Sever. Mais il s'arrêta là. Ses troupes, inférieures en nombre, ne lui paraissaient pas en état de tenir tête à un ennemi, dont l'heureuse audace accroissait chaque jour le prestige ; d'un autre côté, ne pouvant vaincre l'inertie du maréchal d'Anville qui, plutôt que de lui venir en aide, préférerait guerroyer sans profit en Languedoc, il s'efforça de persuader Terride qu'il devait battre en retraite sur St-Sever, où ils concentreraient leurs forces. Terride ne crut pas pouvoir, en ce moment critique, désertir le gouvernement qu'il tenait de la confiance du roi, et se borna à demander du secours sans en obtenir. Enfin, prêt de succomber, il dépêcha deux de ses officiers, les sieurs Daudaux et de Damasan vers Montluc pour le convier à une entrevue dans laquelle il espérait venir à bout de sa résistance. L'entrevue fut résolue, mais trop tard. Orthez tomba au pouvoir des ennemis avant le retour des deux messagers. Il est curieux d'entendre Montluc lui-même raconter leur départ nocturne de St-Sever, et comment ils apprirent en chemin la défaite de Terride le 13 août 1569.

« Sur l'entrée de la nuit, ils montèrent à cheval pour s'en retourner à » Orthez. Monsieur de Madaillan me pria le laisser aller avec eux, pour y

» demeurer deux jours, voir s'il pourroit faire quelque chose avec quarante
» salades de ma compagnie. Je le laissay aller : et ainsi partirent tous
» ensemble. Et environ les onze heures, comme ils furent un peu au-delà
» d'Agetmau, ils trouvèrent un marchand d'Orthez qui se sauvoit, lequel ils
» connoissoient, et leur dit qu'ils estoient tous deffaits : et que monsieur de
» Terride et quelques capitaines s'estoient sauvez dans le chasteau. A quoy ils
» ne voulurent adjouster foy, car nos gens estoient dix-huict enseignes de gens
» de pied, et les ennemis n'en estoient que vingt et deux. Voilà pourquoy
» cela sembloit impossible veu que les nostres estoient dans la ville. Ils
» n'arrestèrent pour cela de tirer outre. Et à un quart de lieue de là ils
» trouvèrent le capitaine Fleurdelis qui s'estoit sauvé lequel leur dit le
» mesme, que le marchand. Alors ils firent alte pour recueillir les gens qui
» se sauveroient. Le marchand arriva : et me trouva couché. Je trouvay ces
» nouvelles si estranges, que je n'y voulois adjouster foy, ne pouvant croire
» que vingt et deux enseignes en prinssent dans une ville qui n'est pas des
» plus foibles, dix-huict. Mais un quart d'heure après, le capitaine Fleurdelis
» arriva qui m'en dit autant. Alors je fus contraint de le croire, non pas
» sans faire plus de trois fois le signe de la croix.

» J'ay voulu, ajoute Montluc, escrire au long la vérité comme tout s'est
» passé, parce que toute la France crie que si Monsieur le mareschal
» d'Anville et Montluc eussent faict leur devoir, Montgomery eust esté
» deffait... (1). »

Nous sommes porté à penser que ceux qui criaient n'avaient pas tout à fait tort. Une démonstration énergique de Montluc en effet, aurait pu faire hésiter Montgomery, le cantonner en Béarn, et sinon sauver ce pays, tout au moins préserver la Chalosse. Quoi qu'il en soit, le capitaine huguenot, maître d'Orthez, fit prisonnier le lieutenant général du roi et livra la ville au pillage. Les historiens ne le suivent pas plus loin. Mais le succès de sa mission politique n'avait fait qu'irriter son fanatisme. Il sanctionna d'abord la glorieuse revanche de la reine par le rétablissement du Conseil souverain en Béarn, puis comme ses troupes avaient grand peine à vivre dans un pays épuisé par toutes sortes de ravages, il pénétra à leur tête dans les états du roi de France, et la Chalosse jusque-là épargnée par la guerre civile, devint à son tour la proie du vainqueur.

Une de ses lettres révèle sa présence à Amou le 20 septembre (2). Il est

(1) Montluc, Mémoires, T. iv, page 32, édit. de 1746.

(2) Faget de Baure, Essais sur le Béarn, page 456.

vraisemblable que, de cette ville, il se porta sur Pomarez et Clermont, franchit le Leuy à Sort, et atteignit à travers le village de Hinx la solitaire retraite des Prémontrés. L'incendie de l'église de Clermont précéda en effet celui des églises de Goos, de Cassen et du couvent de Divielle. Mais je m'en voudrais de déflorer par une sèche analyse, un document qui mérite d'être cité tout entier, et j'ai hâte, après ce trop long préambule, de céder la parole aux témoins eux-mêmes :

« Du trentième janvier 1778 ; les pièces qui constatent la perte des titres de la nobilité de l'abbaye de Divielle et fonds en dépendant, dans laquelle nobilité, le syndic de ladite abbaye a été maintenu par jugement du 29 de ce mois, ont été enregistrées comme s'ensuit :

14 mars 1642. — Enquête en forme d'examen à futur (1) et commencée à faire en la paroisse de Preschacq et maison appelée Larmuzé, le quatorzième mars mil six cent quarante-deux par nous Jean de Mesplet, conseiller magistrat en la sénéchaussée des Lannes et siège présidial de Dax, commissaire en cette partie, député par la souveraine Cour de parlement de Bourdeaux, escrivant sous nous, La Cave, greffier ordinaire, à la requête de messire Bertrand de Baylenx, abbé de l'abbaye de Divielle, ordre de Prémontré au diocèse de ladite ville Dacqs, siège de Tartas et chanoine en l'église cathédrale Notre-Dame de ladite ville, sur le contenu en l'interdit qu'il a remis devers nous, à quoy faire avons vacqué et procédé comme s'ensuit : Et premièrement.

1^{er}. — Amanieu de Larrieu, maître charpentier, natif de Preschacq et à présent habitant de la paroisse de Clermont âgé de 95 ans etc. a dénié les objets.

Dit et depoze que demeurant au dit Preschacq en compagnie de

(1) L'enquête d'examen à futur, dit un vieil auteur, se faisait autrefois pour empêcher que la preuve ne dépérisse par l'éloignement des témoins qui étaient sur le point de s'absenter, ou par leur décès, étant vieux et valétudinaires, lesquels témoins le juge permettait de faire ouïr par précaution avant que la cause fut contestée ou avant même que le procès fut intenté. — Ce genre d'enquête fut abrogé par l'article unique du titre treizième de l'ordonnance du mois d'avril 1667, avec défense aux juges d'en ordonner à l'avenir, ni d'y avoir égard à peine de nullité.

On eut cependant égard à l'enquête que nous reproduisons, mais remarquons qu'il s'agissait d'une enquête *en forme* d'examen à futur et non d'une enquête à futur proprement dite.

Bernard de Larrieu son père, il alloit au temps de son jeune âge, par diverses fois ouïr le divin service en l'abbaye de Divielle et est mémoratif que peut avoir soixante-douze ou soixante-quatorze ans, il passa en la présente baronie d'Auribat, une armée conduite par des chefs qu'on nommait les comtes Paulin et de Montgomery, tous de la religion prétendue réformée, et durant le séjour et passage de cette armée, ces gens de guerre firent plusieurs actes d'hostilités comme de brûler, violer, piller et saccager tout le plat pays, particulièrement les églises et monastères, et se souvient même ledit qui depoze que lesdits comtes et autres gens de leur suite, firent mettre le feu à une grange de ladite abbaye de Divielle, qui fut cause que tout le corps de ladite abbaye fut entièrement brûlé et ruiné sans qu'il fut possible aux religieux qui étoient de ce tems, de sauver de cet incendie que leurs personnes seulement ; tous leurs papiers terriers, documents, jusque même aux ornements de l'autel, ayant été consumés par la violence du feu, lesdits religieux ayant été contraints pour garantir leurs vies de se sauver dans la forêt de Téthieu, et ledit brûlement et dommage ainsy fait, ledit qui depoze en compagnie dudit Bernard Larrieu son père fut quelque temps après mandé pour réparer une partie desdits dommages et faire les couverts pour y retirer lesdits religieux afin de pouvoir loger et y faire le divin service. Qui est tout, etc.

2^e. — Mathieu de Cassiède, marchand, natif de la paroisse de Clermont et à présent habitant de la paroisse de Préchacq âgé de 88 ans ou environ, témoin etc. a dénié les objets.

Dit et depoze qu'il est natif de la paroisse de Clarmont, et qu'il y a demeuré pendant sa jeunesse, durant lequel tems, et peut avoir soixante-quinze ans ou environ, il arriva audit Clarmont plusieurs troupes de gens de guerre tant de pied que de cheval qui estoient composées de huguenots, dont les chefs étoient nommés les comtes, et l'un d'eux étoit appelé le comte de Mongommery, lesquels gens de guerre faisoient plusieurs impiétés et sacrilèges par tous les lieux où ils passoient, même brûlèrent l'église dudit Clarmont et firent fondre les cloches ; et quelque tems après qu'ils furent partis du dit Clarmont, le dit qui depoze entendit dire qu'ils avaient brûlé entièrement l'abbaye de Divielle, ensemble les églises de Goos, Cassen et plusieurs autres ; et du depuis, le déposant étant à la suite des damoiselles de Clarmont qui alloient aux bains de Preschacq, il vit ladite abbaye de Divielle entièrement brûlée et ruinée, et se souvient que les religieux qui étoient pour lors dirent aux dites damoiselles que l'incendie avoit été si générale qu'ils n'avoient eü moyen de rien sauver, non pas même les

ornements de l'église ; que tous leurs livres, papiers-terriers, titres et documents de ladite abbaye, avoient été brûlés, comme aussy ledit qui depoze dit qu'ayant depuis fréquenté deux religieux de ladite abbaye nommés frères Arnaud de Pardaillan et Bernard de Gest, ils luy disoient souvent avec grand sujet de plainte et beaucoup de regret qu'entre autres choses qui avoient été perdues, tous leurs titres, documents et terriers, qui faisoient tous les droits et privilèges de la dite abbaye avoient été consommés dans ce brûlement qui étoit un *domage irréparable pour ladite abbaye* ; dit de plus qu'il a toujours ouï dire au dit temps et du depuis que le sieur abbé de Divielle, avoit justice civile en la paroisse de Goos et la faisoit exercer par ses officiers. Qui est tout, etc.

3°. — Messire Amanieu de Gamardés, sieur de Labadie et de Castera, habitant de la paroisse de Gamarde, âgé de 76 ans ou environ etc. a dénié les objets.

Dit et depoze, qu'il a soixante ans passés qu'il ouit dire communément audit Gamarde à plusieurs personnes que l'abbaye de Divielle avoit été pillée et brûlée par les ennemis du Roy, et quelques jours après ledit qui depoze fut sur les lieux en compagnie de plusieurs autres, ou étant jvit ledit brûlement et deux religieux de la dite abbaye nommés frères Lamothe et Bernard qui luy dirent tous deux que la dite abbaye avoit été brûlée, les titres et documents pillés et brûlés ; dit aussy qu'il a cinquante ans ou environ qu'étant due à il qui depoze par deux nommées Jeanne du Boscq et Jeanne de Pau la somme de 180 escus, il qui depoze, pour en être payé, les fit assigner devant le Bayle de ladite abbaye nommé M^e Gaston de Laugar devant lequel il obtint condamnation, il fit exécuter en telle sorte qu'il en fut entièrement payé sans qu'on luy opposât aucun déclinatoire, quoique ledit qui depoze fut pour lors habitant de Gamarde comme il l'est à présent ; sçait aussy être véritable qu'il a vu exercer l'état de Bayle de ladite caverie depuis le décès dudit Laugar à feu M^e Vincens de Cardenau par longues années, et après son décès à feu M^e Pierre Darrigade, tous lesquels il a vu qu'ils connaissaient de toutes matières, tant mixtes réelles et personnelles sans contredits ny troubles de personne. Qui est tout, etc.

4°. — Etienne de la Pierre, laboureur, habitant de Louer, âgé de 100 ans ou environ etc. a dénié les objets.

Dit et depoze que peut avoir soixante-quinze ans ou environ, que les huguenots passant par le pais d'Auribat conduits par les comtes, mirent le feu à l'abbaye de Divielle, en telle sorte que le dit qui depoze, de la dite paroisse de Louer étant, il voyoit la fumée, luy fut dit par le nommé

Domengotte Dibasson, basque, tuillier qui travailloit au même tems à une tuillière qui étoit au-devant de ladite abbaye qu'il voyoit mettre le feu par deux endroits en ladite abbaye, lequel incendie et brûlement fut si grand, que l'église de la dite abbaye de Divielle, les chapelles, ensemble le logement des religieux en fut entièrement consommé, et le dit qui depoze ayant été plusieurs fois voir ledit brûlement, il entendoit dire que tous les documents, titres, papiers de la dite abbaye avoient été pillés et ruinés par le feu ; dit de plus qu'il a ouï dire par diverses fois à plusieurs personnes, que le sieur abbé de Divielle faisoit exercer la justice en la paroisse de Goos. Qui est tout, etc.

5^e. — Bernard de Pomaireing, charpentier, habitant de Cassen, âgé de 80 ans ou environ etc. a dénié les objets.

Dit et depoze que peut avoir soixante-dix ans ou environ, que sur l'alarme qui fut donnée en Auribat de l'arrivée des huguenots, Jean de Pomaireing aussy menuisier père du déposant, se retira dans la ville d'Acqs et le mena en sa compagnie et quelques jours après sur le bruit qui courut que les huguenots s'étoient retirés, le dit qui depoze, en compagnie de son père, se retira en la dite paroisse de Cassen où il ne fut pas sitôt arrivé, qu'on luy dit que ladite abbaye avoit été entièrement brûlée par les dits huguenots, ce qui fut cause que ledit qui depoze fut curieux d'aller voir si cela étoit véritable, et de fait ayant été en ladite abbaye, il vit que l'église, chapelles, logements des religieux avoient été entièrement consommés par le feu, et luy fut dit par plusieurs personnes que tous les meubles de ladite abbaye, ensemble les papiers, documents, titres, terriers avoient été *détruits* par les flames, de quoy la dite abbaye avoit reçu un notable damage, en outre dit que quelque tems après, il travailla en compagnie de son dit père, à faire des réparations à ladite abbaye pour loger les religieux ; dit de plus, sçait ledit qui depoze, que le sieur abbé de Divielle, faisoit exercer en ce tems la justice civile par ses officiers en la paroisse de Goos, même souvent a vu tenir les audiences, et un nommé Lasserre qui faisoit la charge de Bayle de Divielle, peut avoir cinquante ans ou environ. Qui est tout, etc.

6^e. — Jean Lagreular dit Mouricq, laboureur, habitant de la paroisse de Goos, âgé de quatre-vingt-quinze ans ou environ etc. a dénié les objets.

Dit et depoze que peut avoir soixante-dix ans ou environ, que l'abbaye de Divielle, ensemble le clocher de l'église de Goos furent mis à feu par les ennemis du Roy qui couroient tout le plat país, lequel feu et embrasement dura quelque tems dans ladite abbaye de Divielle, de telle sorte que le dit qui depoze y fut plusieurs fois par curiosité, fut même présent que le

feu duroit encore, de telle sorte que ladite abbaye, ensemble tous les bâtiments étoient convertis en cendres, n'y restant rien que les murailles et masures et disoit-on pour lors que ce dommage étoit fort grand, non-seulement par la ruine et démolition du bâtiment, mais par la perte des papiers, titres, documents et terriers qui concernoient ladite abbaye, lesquels avoient entièrement été brûlés avec les ornements de l'autel, et ce qu'il y avoit de plus précieux en ladite abbaye, laquelle il a vu depuis réparer, ayant été nécessaire d'y faire nouveau logement pour la retraite des religieux ; dit de plus ledit qui depoze qu'il sçait que le sieur abbé de Divielle a toujours fait exercer la justice civile dans la paroisse de Goos par des officiers qu'il y avoit établis, et est de fait, y ayant lui-même plaidé en diverses affaires devant les dits Bayles, se souvenant avoir vu rendre la justice dans ladite paroisse de Goos au nom du sieur abbé de Divielle par feu Jean Degos, Lasserre, Laugar, Cardenau et Darrigade, qui étoient bayles caviens du dit abbé. Qui est tout, etc.

Signé à l'expédition : de La Cave commis greffier. »

Après ces exploits, Montgomery, revenu dans les Etats de la reine Jeanne, partit de Lescar vers le milieu du mois d'octobre 1569 et alla rejoindre à Port-Ste-Marie, près d'Aiguillon, les débris de l'armée de Condé mise en déroute à Montcontour (1). Battu lui-même et fait prisonnier au siège de Domfront, le célèbre huguenot eut la tête tranchée à Paris, le 15 juin 1574, malgré la promesse qui lui avait été donnée par le maréchal de Matignon, que le roi lui accorderait la vie sauve. (2)

« Le voyage de Béarn, dit Olhagaray, et le coup de Navarrenx sur la noblesse de ce pays lui cousta cela. »

Pour nous, le reproche qu'en dépit du temps et de l'expiation nous lui adressons encore, c'est celui d'avoir anéanti les vieilles archives de Divielle, précieux trésor amassé durant des siècles par les savants et laborieux disciples de St-Norbert. On ne peut s'empêcher d'être étonné qu'Oyhenart et Marca, qui ont puisé dans les annales monastiques les plus féconds éléments de leurs histoires, ne disent pas un mot de Divielle. Le document que l'on vient de lire ne nous révèle que trop le secret de leur silence.

La Révolution acheva l'œuvre de la Réforme. Que de vieilles abbayes dans les diocèses de Dax et d'Aire, tombèrent alors pour ne jamais plus se

(1) Olhagaray, p. 622.

(2) Ibid., p. 638.

relever : St-Jean de la Castelle, St-Sever, Sordes, Cagnotte, Arthous et tant d'autres ! Divielle ne fut pas épargné. Mais comme par l'effet d'une prédestination, Divielle, *la ville de Dieu*, survit à ses ruines, et dans ce désert béni où sommeillent des générations de moines, le moine est revenu planter sa croix vainement brisée à deux reprises par les sans-culottes de la Révolution et par les reîtres de Montgomery.

FRANÇOIS ABBADIE.

